



Décision n° 307/2022  
RL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement saisonnier d'activité avec :

- Monsieur AUDEBEAUD Louison en tant qu'Agent itinérant du 20 juin au 21 août 2022,
- Madame WACHE Marie-Nils en tant qu'Agent d'accueil du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2022,
- Madame HERVÉ Marine en tant qu'Agent d'accueil touristique du 08 juillet au 31 août 2022,
- Monsieur BEUNET Marc en tant qu'Agent d'accueil touristique du 08 juillet au 31 août 2022.

Fait à Jonzac  
Le **30 MAI 2022**

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex